

Organisme Mixte de Gestion Agréé par  
l'Administration Fiscale n°210350

# BIENVENUE

Édition Février 2023



## ARCOLIB

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE  
DES AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERÇANTS  
ET PROFESSIONS LIBÉRALES  
[www.arcolib.fr](http://www.arcolib.fr)

 02 23 300 600

 [contact@arcolib.fr](mailto:contact@arcolib.fr)

 [www.arcolib.fr](http://www.arcolib.fr)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

# QUI ?

## Peuvent nous rejoindre...

- **Professionnels libéraux**, imposés à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Non Commerciaux (BNC)



- Tous les **artisans, commerçants et industriels** imposés sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)

- Tous les **agriculteurs** imposés en Bénéfices Agricoles (BA)



- Toutes les **entreprises et sociétés**, même à l'impôt sur les sociétés (IS) qui souhaitent bénéficier de l'Examen de Conformité Fiscale.



# POURQUOI ?

## ARCOLIB...

- Vous reçoit en **rendez-vous individuel**, ou en **rendez-vous visio via Teams**, si besoin
- Répond à vos **interrogations** comptables et fiscales
- Vous propose un catalogue de **formations** semestrielles
- Vous tient informé avec sa **newsletter** mensuelle technique
- Met gratuitement à votre disposition ses **documentations et outils d'aide à la gestion**
- Met à votre disposition **un espace internet privé**, qui vous permet de retrouver tous vos documents établis par notre organisme
- Établit votre **dossier de gestion et d'analyse économique annuel**
- Vous fournit les **statistiques professionnelles** de votre activité
- **Télétransmet vos déclarations** professionnelles
- **Vérifie vos déclarations** professionnelles de TVA et de CVAE
- Réalise un **examen périodique** de votre comptabilité



## ► L'avantage fiscal à la clé

pour les professionnels normalement imposés en régime micro, et optant pour un mode réel d'imposition.

La qualité d'adhérent vous permet, sous conditions, de bénéficier d'une **réduction d'impôt pour 2/3 des frais d'adhésion à ARCOLIB et de tenue de la comptabilité** (cabinet comptable, livre de comptabilité, logiciel comptable, ...)

Cette réduction d'impôt est de 915 € maxi. par année fiscale, soit 1 373 € de frais comptables.

# NOUVEAU

## Examen de Conformité Fiscale (ECF)

Toutes les entreprises à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS) peuvent souscrire un Examen de Conformité Fiscale (ECF) afin de s'inscrire dans la relation de confiance attendue par l'Administration Fiscale.

Véritable outil de sécurisation fiscale, cette prestation contractuelle, que nous proposons, porte sur un exercice fiscal, et est à renouveler chaque année..

# FISCA PASS



Pour plus d'informations, RDV sur [www.fisca-pass.fr](http://www.fisca-pass.fr) ou contactez-nous directement.

# QUAND ?

## L'adhésion doit être formulée au plus tard...

- **5 mois à compter de la date de début d'activité** (inscription au Centre de Formalités des Entreprises)
- **Dans les 5 mois du début de l'exercice fiscal** (pour les BNC ou BIC dont l'exercice commence au 1er janvier 2023 : date limite du 31 mai 2023)
- **Le dernier jour de l'exercice précédent, en cas de ré-adhésion** (avant le 31 décembre 2023 pour les BNC et BIC clôturant au 31/12, pour un effet en 2024)
- **Dans un délai d'1 mois de la radiation** d'un autre organisme de gestion agréé (OMGA, CGA ou AGA)



# COMMENT ?

## Par adhésion volontaire

- Notre **bulletin d'adhésion** est téléchargeable sur notre site web [www.arcolib.fr](http://www.arcolib.fr), ou disponible auprès de l'accueil d'ARCOLIB par simple appel au **02 23 300 600**.
- Votre **adhésion** peut également être réalisée **en ligne**, de façon sécurisée et signée numériquement, sur notre site web : [www.arcolib.fr](http://www.arcolib.fr)  
Nous vous fournissons la signature électronique.

## Cotisations 2023

**PROFESSIONS LIBÉRALES & ARTISANS, COMMERÇANTS, INDUSTRIELS, AGRICULTEURS ET LMNP**

Adhérent débutant en 2023  
**50,00 € TTC**

Adhérent en régime micro-entreprise  
**30,00 € TTC**

Adhérent ayant débuté avant 2023  
**180,00 € TTC** (TVA 20 %)  
**162,75 € TTC** (DOM : TVA 8,50 %)  
**150,00 € TTC** (Mayotte et Guyane : TVA 0 %)



# À propos d'Arcolib



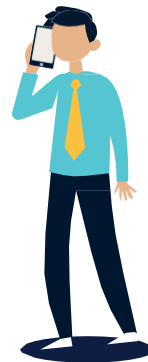
ARCOLIB est un **organisme mixte de gestion agréé par l'administration fiscale**. ARCOLIB est de compétence nationale, y compris en départements d'Outre-Mer. Sous forme d'association loi 1901, ARCOLIB est administré par ses adhérents et des experts-comptables.



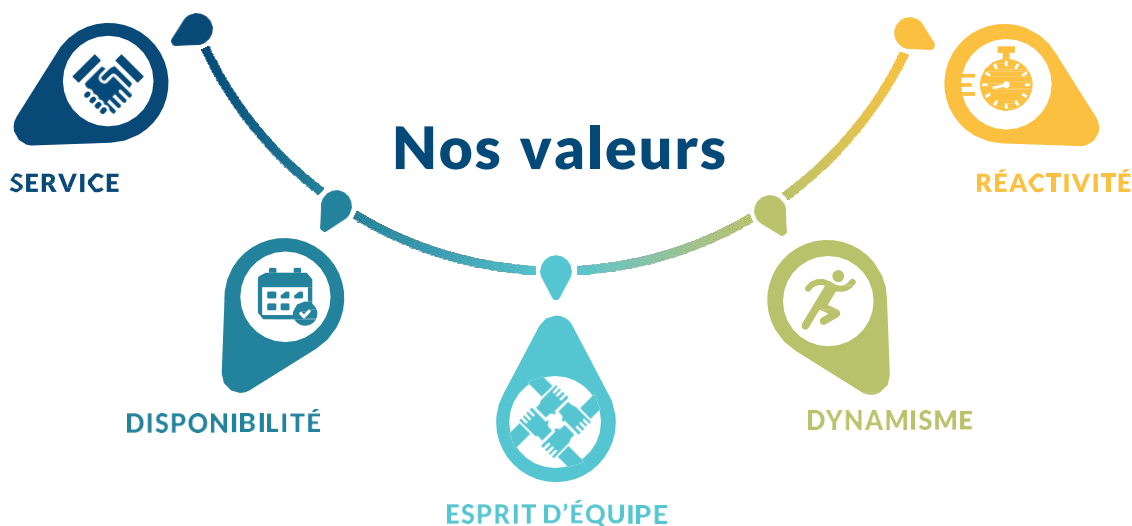
**+ de 25 000**  
adhérents  
professions  
libérales



**+ de 7 000**  
adhérents artisans,  
commerçants,  
agriculteurs



**+ 3 500**  
cabinets  
comptables  
correspondants



## Nos adresses

### Siège de **Rennes**

8 place du Colombier  
BP 40415  
35004 RENNES Cedex

### Bureau de **Vannes**

1 rue Anita Conti  
56000 VANNES

### Bureau de **Paris**

15 avenue Trudaine  
75009 PARIS